

ABONNEMENT MENSUEL NAVETTE TGV

Photo

Obligatoire

Tarif de l'abonnement : 50 €

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ABONNE

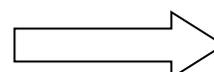
Nom : Prénom :
Date de naissance : -----/-----/----- Sexe : Masculin Féminin
Adresse complète :
Code Postal : Commune :
Tél : Portable :
Adresse mail : @

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRAJET

Point de montée :
Point de descente :
Ligne utilisée (si connue) :
Motif d'utilisation des transports : Travail
 Etudes
 Transport occasionnel
Le(s) Mois souhaité(s) :

Je reconnais avoir pris connaissance des
conditions générales au verso
A..... Le.....
Signature

**Maison de la Région
Saint-Dizier / Bar-le-Duc / Verdun
Service Transport**
4 rue des Romains – CS 60322 – 55007 Bar-le-Duc cedex
Tél. 03 26 70 74 90 – www.fluo.eu/55
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 13 H 30 à 17 H 00



A QUOI ME DONNE DROIT MON ABONNEMENT MENSUEL

L'abonnement mensuel permet l'utilisation illimitée des transports par autocar du réseau FLUO 55 sur les navettes TGV sur l'ensemble du territoire meusien du 1^{er} au dernier jour du mois.

MON ABONNEMENT SE COMPOSE DE

- 1) Une carte d'abonné identifiable grâce à un n° et la photo du voyageur (valable toute l'année)
- 2) Un coupon mensuel permettant à l'utilisateur d'emprunter les transports « Navette TGV ».

Pour pouvoir accéder aux transports avec mon abonnement, **je dois obligatoirement présenter à chaque montée dans le véhicule ma carte d'abonné ainsi que mon coupon en cours de validité.**

COMMENT OBTENIR MA CARTE D'ABONNE

- 1) Je complète l'imprimé clairement et totalement au stylo bille et le transmets à l'adresse ci-dessous accompagné d'une photo d'identité récente (obligatoire pour toute première demande). Aucune carte n'est délivrée sans l'achat d'un 1^{er} coupon.

COMMENT RETIRER ET REGLER MON ABONNEMENT

Tarif : 50 € par mois

J'ai la possibilité d'acheter mon abonnement chaque mois ou prendre plusieurs mois en même temps.

IMPORTANT :

Demande par voie postale :

Toute demande de coupon mensuel transmise par courrier devra impérativement parvenir au **Service Transport avant le 20 du mois précédent le mois demandé**. Passée cette date, le Service transport n'est pas en mesure de vous garantir un retour pour le 1^{er} du mois suivant. Lors de la demande, rappeler le n° d'abonné et joindre le règlement correspondant au nombre de mois demandé.

Paiement accepté : Chèque ou à l'ordre de « REGIE TRANSPORTS 55 »

Retrait au guichet du Service Transport :

Le retrait au guichet du Service des Transports de la Région Grand Est se fera à tout moment du mois. Pensez à vous munir de votre n° d'abonné pour pouvoir retirer votre coupon mensuel.

Paiement accepté : CB, chèque.

Paiement par téléphone :

Dès que vous êtes en possession de votre carte d'abonné, vous avez la possibilité d'acheter votre coupon directement par téléphone en réglant au moyen de votre CB. Pour cela, il suffit de communiquer, votre nom, prénom, n° d'abonné, n° de CB + date de fin de validité + cryptogramme. Votre coupon vous est transmis directement par courrier. La demande doit impérativement être faite au moins 2 semaines avant la fin du mois demandé.

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE VOTRE ABONNEMENT

Depuis la 1^{er} janvier 2009, l'employeur doit prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Ces déplacements doivent être accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos. Cette obligation s'applique à toutes les entreprises, quel que soit leur effectif.

La Région est à votre disposition pour l'établissement d'une attestation en vue de la prise en charge partielle de vos frais de transports.

